

Les dispositifs d'aide aux collectivités en matière de lecture publique : règlement

Tout projet ayant une dimension de dynamique locale et/ou intercommunale, ayant un intérêt communautaire, pensé en termes de services à rendre aux publics

La formation diplômante

Nature et objet de l'aide

Professionnalisation du réseau des bibliothèques

Bénéficiaires

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou commune : médiathèque intercommunale, bibliothèque municipale, bibliothèque municipale avec gestion déléguée

Critères d'éligibilité

EPCI à compétence culturelle avec projet de développement de la lecture publique.

Accompagnement des personnels salariés ou bénévoles exerçant déjà une activité dans une bibliothèque de l'EPCI pour une formation permettant :

- ▶ d'acquérir des connaissances sur l'environnement des bibliothèques, les techniques documentaires, les publics, les services et les actions de médiation dans le domaine du livre,
- ▶ de déboucher sur un diplôme enregistré au « répertoire national des certifications professionnelles »
- ▶ de donner accès aux concours de la filière culturelle de la fonction publique territoriale.
- ▶ de valider les acquis de l'expérience (V.A.E.)

Critères de recevabilité

Possibilité de présenter une nouvelle demande sous réserve d'intégration au statut de la filière culturelle, à la bibliothèque, du personnel ayant précédemment bénéficié de ce dispositif.

Modalités d'intervention du département

Subvention : fixée à 50 % du coût global de la formation avec un plafond de 1 000 €

Assistance conseil

Accompagnement du projet

Pièces à fournir et délais

Délais: Dépôt du dossier complet : **1^{er} septembre** pour un versement à l'issue de l'année scolaire

Pièces à fournir : formulaire de demande d'aide

Pièce justificative

Le règlement s'effectuera sur présentation du contrat